



INVITATION

**A L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES
DES FEMMES* SOCIALISTES SUISSES**

23 MARS 2019

De 10h15 à 13h00 env.

Aula du Progr à Berne

Waisenhausplatz 30

3001 Berne



Chères et chers camarades !

Nous vous invitons cordialement à notre première assemblée générale de cette année. Cette dernière aura lieu **le samedi 23 mars 2019, de 10h15 à 13h00 environ, dans l'Aula du Progr à Berne**. La grève générale des femmes du 14 juin sera au centre de nos discussions : nous y participerons et scanderons haut et fort des revendications claires et sans ambiguïté. Parce que les raisons de faire grève ne manquent pas !

Selon les dernières enquêtes de l'Office fédéral de la statistique, la Suisse est au point mort en matière d'égalité salariale – la part dite « inexplicable », c'est-à-dire purement discriminatoire, a même augmenté ! Il est fréquent que les femmes soient licenciées lorsqu'elles retournent au travail peu après la naissance de leur enfant et qu'elles soient déjà exposées à de fortes pressions pendant leur grossesse. Il n'y a toujours pas d'offre complète de garderies, et les places y sont trop chères. Nous, les femmes, nous sommes exposées à des niveaux toujours plus élevés de violence, d'intimidation et de harcèlement sexuel. Un dernier argument, et non des moindres : les femmes assument en majeure partie le travail non rémunéré du care et perçoivent en moyenne 40% de rentes en moins. La pauvreté touche ainsi les femmes plus que les hommes.

« Peut-être que quelqu'un sait comment nous pouvons sortir de ce cercle vicieux ? », demande une jeune femme dans un entretien accordé au Blick au sujet de la conciliation de la vie professionnelle et familiale.

Nous pensons également qu'il est urgent d'exiger des solutions à toutes ces injustices trop flagrantes. Lors de notre assemblée générale, nous aimerions déterminer ensemble trois revendications fondamentales portées par le PS Femmes* lors de la grève des femmes* : faites-nous part de vos suggestions ! Vous pouvez nous les envoyer jusqu'au 3 mars 2019 au moyen de [ce formulaire](#). Parmi les propositions reçues, nous en soumettrons six au vote lors de l'assemblée générale.

A l'occasion de ce rassemblement, nous élirons également deux nouveaux membres au Conseil exécutif et une nouvelle déléguée à l'Assemblée des délégué-e-s du PS. En effet, Elena Flach et Nancy Lunghi quittent malheureusement notre Conseil exécutif pour des raisons professionnelles et de temps et Salome Adams quittera son poste de déléguée pour le PS femmes*. Nous attendons avec impatience vos candidatures, car votre collaboration est essentielle et indispensable ! Vous trouverez [ici un document](#) à cet effet.

Nous nous réjouissons de vous retrouver à Berne et vous adressons, dans l'attente, nos salutations solidaires.

Natascha Wey et Martine Docourt

Coprésidentes des Femmes* socialistes suisses



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée générale
2. Communications
3. Élections
 - Élections pour le remplacement des deux membres au conseil exécutif du PS Femmes*
 - Élection pour le remplacement de la déléguée à l'assemblée des délégués du PS Suisse
4. **Grève des femmes***
 - Conférencière invitée **Ada Marra**, conseillère nationale (VD)
 - Vote des revendications pour la grève des femmes*
5. Présentation des **avocates suisses**
6. Annonce du résultat des votes et élections
7. Divers
8. Apéro



INFORMATIONS PRATIQUES

Heure et lieu

L'Assemblée générale du PS Femmes* Suisse aura lieu le 23 mars 2019, de 10h15 à 13h00, dans l'auditorium du centre culturel Progr, Waisenhausplatz 30 à Berne.

Cartes de vote

Les cartes de vote seront distribuées aux membres lors de la signature de la liste de présence.

Délais pour les motions et les candidatures

Les motions, les candidatures pour le remplacement des membres du conseil exécutif ou de la déléguée ainsi que les propositions de revendications de grève doivent être soumises par écrit au Secrétariat central du PS Femmes* avant le **dimanche 3 mars à 20 heures** (gina.lamantia@sp-frauen.ch). Vous trouverez [ici un document](#) pour les candidatures.

Pour nous adresser vos propositions de revendications de grève, merci de bien vouloir utiliser [ce formulaire](#).

Recommandations de la direction et documentation finale

La documentation finale avec les documents de candidature des candidat-e-s ainsi que les déclarations du conseil exécutif sur les candidatures reçues et tout autre document seront disponibles dès le vendredi 8 mars à 18 heures [sur le site web du PS Femmes*](#). Aucun document ne sera distribué sur les tables. Veuillez donc imprimer si vous le désirez une copie papier de ces documents.

Ouverture de l'Assemblée générale et nomination des scrutatrices

Immédiatement après son ouverture, l'Assemblée générale élira la présidente du bureau de vote et les scrutatrices.

Liste des oratrices

Les oratrices s'annoncent à la secrétaire de l'Assemblée générale pour les demandes de prise de parole. Chaque oratrice peut demander la parole une deuxième fois sur la même question. Les oratrices qui n'ont pas encore pris la parole ont la priorité. Un troisième vote sur la même question ne peut avoir lieu qu'avec l'approbation de l'Assemblée. Les motions d'ordre peuvent être déposées en tout temps.

Motions d'ordre, motions visant à réduire le temps de parole, clôture de la liste des oratrices et des débats

Les motions d'ordre doivent être traitées immédiatement. Les motions pour réduire le temps de parole, pour décider de la clôture de la liste des orateurs et les motions de clôture des débats sont considérées comme des motions d'ordre. Avant le vote, la liste des oratrices encore inscrites est annoncée. S'il est décidé de clore la liste des oratrices, seules les oratrices inscrites auront droit à la parole.

Votes

La majorité simple s'applique aux votes. En cas d'égalité des voix, celle de la Présidente est prépondérante. La présidente fait compter les voix si la majorité ne peut être clairement déterminée ou si le comptage est demandé par l'assemblée.



Procédures pour les élections et le vote des revendications de grève

L'élection pour le remplacement des membres de la direction et de la déléguée à l'assemblée des délégués du PS a lieu par vote à bulletin secret. Celle qui obtient le plus grand nombre de voix parmi les candidates en lice est élue. Le bureau électoral est composé de la présidente du bureau électoral et des scrutatrices.

En plus de la revendication choisie par la direction, deux autres revendications devront être décidées parmi les propositions reçues pour les revendications de grève.

Le vote s'effectue à bulletin secret. Les deux propositions qui recueillent le plus de suffrages seront transmises en tant que revendications de grève du PS Femmes* Suisse.

Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 septembre 2018 est désormais disponible sur Internet et peut être consulté ou téléchargé [ici](#).

Conduite des débats

La présidente veille à ce que les discussions se déroulent dans le calme et l'objectivité. Elle rappelle à l'ordre les oratrices qui n'évoqueraient pas un objet précis. Toute personne qui perturbe intentionnellement les délibérations peut être expulsée de la salle par une résolution de la réunion après deux rappels à l'ordre, à la demande de la présidente.

Langues

Chaque oratrice peut s'exprimer en français ou en allemand. Les discours et les votes seront traduits simultanément dans les deux langues.

Procès-verbal de la décision

Un procès-verbal des délibérations de l'Assemblée générale sera tenu.

Restauration

Vous trouverez de quoi boire et manger au restaurant du centre culturel Progr. Bien évidemment, vous pouvez aussi amener votre propre nourriture.

Service de garde d'enfants

Le PS Femmes* offre un service de garde d'enfants gratuit lors de l'Assemblée générale. Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons d'inscrire vos enfants avant le 3 mars pour qu'ils soient pris en charge par le secrétariat (gina.lamantia@sp-frauen.ch), en indiquant leur âge.